



Arrens Marsois

Bulletin municipal Juin 2023



SOMMAIRE

► Le mot du Maire

► Le budget de la commune :

- Le compte administratif 2022 du budget principal
- Le compte administratif 2022 du budget eau et assainissement
- Les résultats 2022 à reporter sur les budgets 2023
- Le budget principal prévisionnel 2023
- Le budget eau et assainissement prévisionnel 2023



► La nouvelle organisation du service de l'eau potable

► Le point sur les projets :

- La Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s (MAM)
- Le skate-park

► La candidature à la marque « Destination pour Tous »

► Terre de Jeux 2024 : les Olympiades d'Arrens-Marsous

► Opus 65 : la dernière née des associations de la Commune

► Le Comité des Fêtes : un nouveau bureau et ses projets

► L'organisation de formations aux premiers secours

► Informations diverses :

- L'Atlas de la Biodiversité Communale
- Le sentier des Coumeras
- Des partenariats avec l'ESAT dans la Vallée du Tech

► Les marchés de l'été

► L'agenda des animations et festivités à venir

► Informations utiles





LE MOT DU MAIRE

Chers habitants,

Les événements économiques marquants de l'année 2022 ont fortement impacté notre quotidien.

Les résultats budgétaires traduisent les conséquences de ce contexte et font apparaître une baisse du fonds de roulement due à l'explosion des dépenses de fonctionnement, en particulier les charges à caractère général.

De même, le montant des investissements réalisés a augmenté de 40% (travaux de sécurisation du Pont Gros, ...).

Les collectivités territoriales se retrouvent dans l'obligation de reporter le paiement des subventions allouées. En effet, nous attendons 193 000,00 € de subventions dont certaines demandes de versement ont été sollicitées depuis 2021.

Pour 2023, l'élaboration du budget a tenu compte du contexte d'incertitude économique sur le moyen et long terme.

Le Conseil Municipal a ainsi porté son attention sur le choix de ses projets d'investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement, sans pour autant augmenter les taux d'imposition.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un bel été.

Jean-Pierre CAZAUX
Maire d'Arrens-Marsous

► Le budget de la Commune

Approuvé par le conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année. C'est un **document prévisionnel** qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution.

La commune d'Arrens-Marsous établit un **budget principal** et un **budget annexe eau et assainissement**. Ces budgets ont été votés par le conseil municipal le 11 avril 2023.

Ils comportent deux sections qui doivent être présentées en équilibre (les recettes égalant les dépenses) ou bien en suréquilibre (les recettes étant supérieures aux dépenses) :

- **la section de fonctionnement (ou d'exploitation)** budgétise toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année ;

- **la section d'investissement** présente les opérations de dépenses et de recettes qui modifient durablement le patrimoine communal : études, aménagements et constructions, acquisitions de terrains et de matériel, emprunts, subventions...

À la clôture de chaque exercice annuel, les **comptes administratifs** des deux budgets sont établis : ils retracent les **opérations réalisées** en dépenses et en recettes. Leurs résultats seront intégrés aux budgets prévisionnels de l'année suivante.

Les taux de la fiscalité communale restent inchangés depuis 2007 :

- **taxe d'habitation (résidences secondaires) : 2,53 %**
- **taxe sur le foncier bâti : 10,92 %**
- **taxe sur le foncier non bâti : 40,26 %**

Néanmoins, vous constaterez une augmentation du montant total de vos taxes. Cette augmentation d'environ 7 % en 2023 est liée au niveau d'inflation actuel. En effet depuis la loi de finance du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de base de calcul des impôts locaux sont automatiquement revalorisées en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE au mois de novembre de l'année précédente.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les présentations des comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe eau et assainissement, puis celles des budgets prévisionnels 2023.

- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

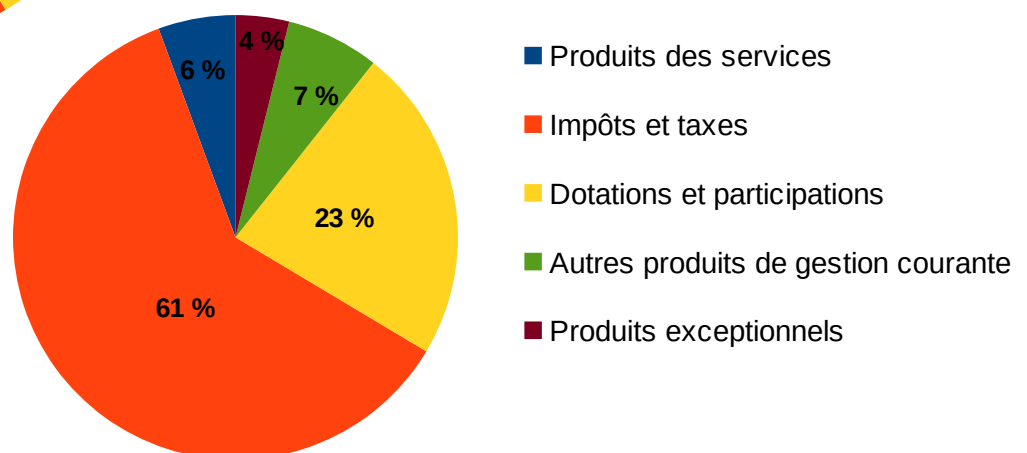
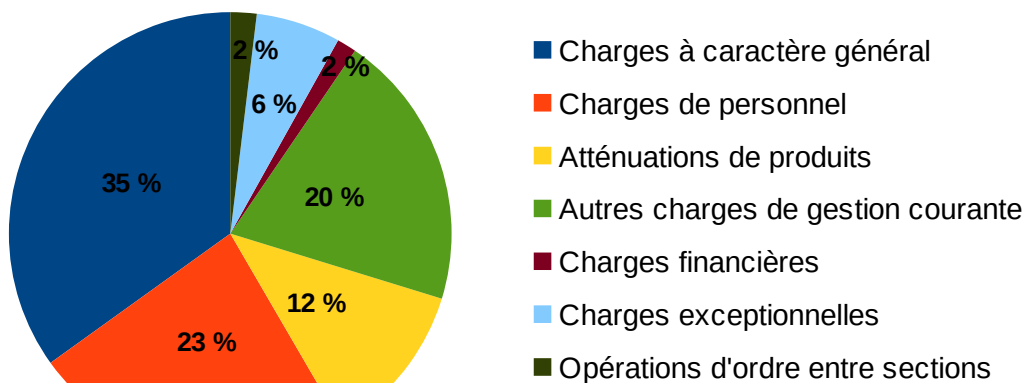
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	517 546,25	Atténuations de charges	2 810,70
Charges de personnel	347 807,82	Produits des services	84 311,95
Atténuations de produits	175 719,00	Impôts et taxes	913 760,54
Autres charges de gestion courante	299 643,56	Dotations et participations	344 311,70
		Autres produits de gestion courante	101 619,72
Total des dépenses de gestion courante	1 340 716,63	Total des recettes de gestion courante	1 446 814,61

Charges financières	21 199,26	Produits financiers	3,89
Charges exceptionnelles	91 647,96	Produits exceptionnels	58 396,96
Total des dépenses financières et exceptionnelles	112 847,22	Total des recettes financières et exceptionnelles	58 400,85

TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 453 563,85	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 505 215,46
---	---------------------	---	---------------------

Opérations d'ordre entre sections	28 467,82	Opérations d'ordre entre sections	-
Total des dépenses d'ordre	28 467,82	Total des recettes d'ordre	-

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 482 031,67	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 505 215,46
---	---------------------	---	---------------------



**Voici une comparaison des comptes administratifs 2020, 2021 et 2022
concernant les principaux postes budgétaires de fonctionnement,
ainsi que le total des dépenses et des recettes réelles :**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général (électricité, carburant, entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, fournitures administratives et scolaires, assurances, fêtes et cérémonies...)	331 781,48	355 679,59	517 546,25

Ce chapitre subit une augmentation d'environ 45,5 % due principalement à l'inflation du coût de l'énergie, des fournitures, des prestations de services et de la maintenance, ainsi qu'à la réalisation de travaux sur la voirie, en particulier sur des chemins ruraux.

Charges de personnel (rémunérations, cotisations des personnels communaux...)	341 517,82	350 173,11	347 807,82
--	------------	------------	------------

Ce poste budgétaire reste stable pour l'exercice 2022.

Autres charges de gestion courante (service d'incendie et de secours, subventions aux associations, indemnités des élus, subvention d'exploitation au budget eau et assainissement...)	444 863,19	353 532,89	299 643,56
---	------------	------------	------------

La baisse est due à la diminution du montant de la subvention d'exploitation versée au budget eau et assainissement en 2022 : 134 502,00 € au lieu de 212 857,00 € en 2021.

Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 320 830,17	1 261 843,36	1 453 563,85
---	---------------------	---------------------	---------------------

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 13 %.

Produits des services (droits de pacage sur les estives communales, entrées piscine...)	57 854,47	77 064,77	84 311,95
--	-----------	-----------	-----------

L'évolution d'environ + 9 % est essentiellement due à l'augmentation de la recette des entrées piscine suite à un été 2022 « caniculaire ».

Impôts et taxes (contributions directes et autres taxes)	1 087 104,76	900 747,34	913 760,54
---	--------------	------------	------------

Les ressources fiscales de la commune restent assez stables.

Dotations et participations (dotations et compensations de l'État...)	193 371,57	369 365,80	344 311,70
--	------------	------------	------------

Diminution d'environ 7 % pour l'exercice 2022.

Total des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 437 777,38	1 472 716,90	1 505 215,46
---	---------------------	---------------------	---------------------

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 2 %.

- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Subventions d'équipements versées	14 591,97	Subventions de l'Etat	50 187,69
Immobilisations corporelles	135 609,56	Subventions de la Région	213 547,06
Immobilisations en cours	3 328,26	Subventions du Département	32 751,00
Opérations d'équipement	461 181,79	Emprunts et dettes assimilés	180 000,00
Total des dépenses d'équipement	614 711,58	Total des recettes d'équipement	476 485,75

Taxe d'aménagement versée	-	Fonds de Compensation de la TVA	176 739,56
Emprunts et dettes assimilés	278 547,91	Taxe d'aménagement perçue	10 613,55
		Excédents de fonctionnement capitalisés	274 907,60
		Dépôts et cautionnements reçus	256,81
Total des dépenses financières	278 547,91	Total des recettes financières	462 517,52

TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	893 259,49	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	939 003,27
--	-------------------	--	-------------------

Opérations d'ordre entre sections	-	Opérations d'ordre entre sections	28 467,82
Total des dépenses d'ordre	-	Total des recettes d'ordre	28 467,82

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	893 259,49	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	967 471,09
--	-------------------	--	-------------------

Commentaires et précisions sur les investissements réalisés :

Subventions d'équipement versées : 14 591,97 €

Il s'agit du financement des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public réalisés en 2022 par le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) :

Immobilisations corporelles : 135 609,56 €

Il s'agit des acquisitions du terrain destiné à la construction de Maison d'Assistants Maternelles et du pôle de services et du bâtiment de l'ancien garage dans la zone artisanale de Marsous.

Concernant le bâtiment de l'ancien garage, la commune s'en est portée acquéreur pour augmenter les capacités de garage et de stockage de la collectivité, mais surtout pour conserver la possibilité d'une nouvelle installation d'un garagiste. Le projet initial avait été subventionné pour cette utilisation.



Cette éventualité va se concrétiser. En effet, un nouveau garagiste va devenir locataire des lieux : Il s'agit de Yannick VASSEUR qui a choisi d'appeler son garage « **Le Milan Noir** ».

Après les travaux d'aménagement qu'il va effectuer, il débutera son activité au cours du mois de juillet.

Voici son numéro : 07 49 90 14 98

et son site internet : <https://lemilannoir.fr/>

Opérations d'équipement : 461 181,79 €

Voici les principaux investissements réalisés :

- Aménagement du parking communal : 119 478,60 €
- Aménagement du cheminement piéton : 49 414,92 €
- Aménagement de la salle du 2ème étage de la Maison des Jeunes : 31 250,76 €
- Réaménagement des locaux de l'école : 31 613,33 €
- Equipement numérique de l'école : 10 646,06 €
- Remplacement des portes de la Belle Pyrène : 10 492,19 €
- Création d'une via ferrata et de voies d'escalade sur le site du Then : 102 338,95 €

Pour cette dernière opération, voici le détail du plan financement réalisé :

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT HT
Etat : Plan Avenir Montagne	32 %	32 500,00 €
Conseil Régional d'Occitanie	14 %	14 033,00 €
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	25 %	26 000,00 €
Commune d'Arrens-Marsous : autofinancement	29 %	29 805,95 €
TOTAL HT	100 %	102 338,95 €

Emprunts et dettes assimilés : 278 547,91 € en dépenses

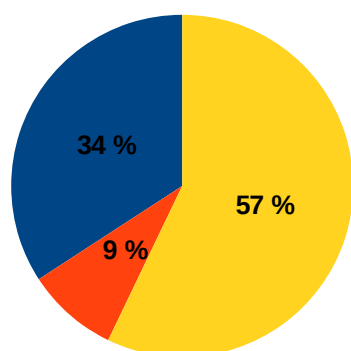
Un prêt à court terme de 200 000 € a permis de financer la TVA sur le projet de la Base de loisirs. En effet, la commune avance le montant de cette TVA et la récupère au cours de l'exercice budgétaire suivant. Le remboursement de ce prêt, initialement prévu en 2021, a été décalé en 2022.

Le solde de 78 547,91 € du montant total est destiné au remboursement du capital des emprunts.

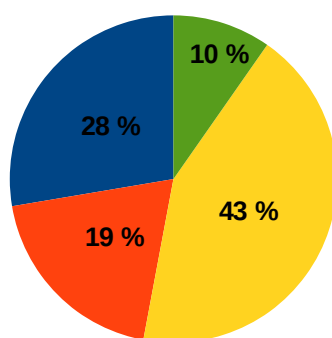
- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	105 525,17	Produit de la vente de l'eau	89 411,63
Charges financières	26 820,99	Redevance d'assainissement collectif	62 714,20
		Subventions d'exploitation	139 813,00
		Autres produits de gestion courante	135,52
Total des dépenses réelles d'exploitation	132 346,16	Total des recettes réelles d'exploitation	292 074,35
Provisions pour amortissement	176 328,87	Opérations d'ordre entre sections	31 394,73
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	308 675,03	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	323 469,08



- Charges à caractère général
- Charges financières
- Provisions pour amortissement



- Produits de la vente de l'eau
- Redevance d'assainissement collectif
- Subventions d'exploitation
- Opérations d'ordre entre sections

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations en cours	2 394,00	Subventions d'investissement	44 770,17
Opérations d'équipement	110 187,33	Dotations, fonds divers et réserves	11 018,98
Emprunts et dettes assimilés	43 874,76		
Total des dépenses réelles d'investissement	156 456,09	Total des recettes réelles d'investissement	55 789,15
Opérations d'ordre entre sections	31 394,73	Provisions pour amortissement	176 328,87
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	187 850,82	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	232 118,02

- LES RÉSULTATS 2022 À REPORTER SUR LES BUDGETS 2023 :

	Budget principal		Budget annexe eau et assainissement	
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
Total des recettes 2022	1 505 215,46	967 471,09	323 469,08	232 118,02
Total des dépenses 2022	1 482 031,67	893 259,49	308 675,03	187 850,82
Résultats 2022	+ 23 183,79	+ 74 211,60	+ 14 794,05	+ 44 267,20
Reprise des résultats 2021	+ 22 246,27	- 274 907,60	+ 68 660,10	+ 176 666,73
Résultats de clôture 2022	+ 45 430,06	- 200 696,00	+ 83 454,15	+ 220 933,93
Restes à réaliser à reporter en 2023		- 200 982,45		
Excédents ou déficits à reporter en 2023	+ 45 430,06	- 401 678,45	+ 83 454,15	+ 220 933,93

- LE BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	426 800,00	Atténuations de charges	1 000,00
Charges de personnel	374 300,00	Produits des services	98 040,00
Atténuations de produits	175 719,00	Impôts et taxes	926 387,00
Autres charges de gestion courante	267 420,00	Dotations et participations	425 717,00
		Autres produits de gestion courante	77 505,00
Total des dépenses de gestion courante	1 244 239,00	Total des recettes de gestion courante	1 528 649,00

Charges financières	26 367,00	Produits financiers	5,00
Charges exceptionnelles	280,00		
Dotations aux provisions	4 006,00		
Total des dépenses financières	30 653,00	Total des recettes financières	5,00

TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 274 892,00	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 528 654,00
---	---------------------	---	---------------------

Opérations d'ordre entre sections	29 455,00	Opérations d'ordre entre sections	-
Virement à la section investissement	224 307,00		
Total des dépenses d'ordre	253 762,00	Total des recettes d'ordre	-

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 528 654,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 528 654,00
---	---------------------	---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	116 419,00	Subventions d'investissements	921 143,45
Subventions d'équipement versées	161 932,45		
Immobilisations corporelles	1 185,00	Emprunts et dettes assimilés	693 698,00
Immobilisations en cours	1 298 994,00		
Total des dépenses d'équipement	1 578 530,45	Total des recettes d'équipement	1 614 841,45

Emprunts et dettes assimilées	292 807,00	Fonds de Compensation TVA	108 000,00
		Taxe d'aménagement	10 000,00
		Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00
		Excédents de fonctionnement capitalisés (exercice 2022)	45 430,00
Total des dépenses financières	292 807,00	Total des recettes financières	203 430,00

TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 871 337,45	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 818 271,45
--	---------------------	--	---------------------

		Virement de la section de fonctionnement	224 307,00
		Opérations d'ordre entre sections	29 445,00
Total des dépenses d'ordre	-	Total des recettes d'ordre	253 762,00

Déficit d'investissement 2022 reporté	200 696,00		-
--	-------------------	--	----------

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 072 033,45	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 072 033,45
--	---------------------	--	---------------------

Commentaires et précisions sur les investissements prévus :

Immobilisations incorporelles : 116 419,00 €

Cette somme regroupe les montants prévisionnels des études à réaliser pour les différents projets en cours : la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles et du pôle de services, le remplacement de la passerelle de la piscine, le solde de l'étude sur la reconstruction du Pont Gros, la suite de la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales, l'étude thermique de la piscine, le projet de labellisation « Destination pour Tous » présenté plus loin dans ce bulletin.

Subventions d'équipement versées : 161 932,45 €

Un montant de 88 000 € est prévu pour des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public sur la rue des Costes et la rue Lanne Dessus.

Le solde de 73 932,45 € est destiné à des opérations d'électrification de propriétés privées dont les bénéficiaires reversent ensuite intégralement le montant à la Commune.

Immobilisations en cours : 1 298 994,00 €

- Travaux de bâtiments : 965 966,00 €

Un montant total de 920 400,00 € est budgétisé pour la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles et du pôle de services associé. L'avancement du projet et son financement sont présentés plus en détails dans ce bulletin.

Le solde de 45 566,00 € est destiné à des travaux à la Maison de la Vallée (remise en état et peinture des menuiseries extérieures), des travaux de peinture extérieure à la Mairie, ainsi que des travaux électriques à la piscine.

- Travaux sur voies et réseaux : 68 145,00 €

Cette somme prend en compte différents travaux sur enrochement, réseau pluvial, accès voirie, sentiers et chemins. Citons en particulier l'aménagement du chemin piéton du Canau actuellement enherbé et qui sera viabilisé afin de le rendre accessible aux personnes ayant des difficultés à se déplacer (en particulier les résidents de la MAS d'Azun).



- Autres travaux : 264 883,00 €



La plus grande partie de ce montant est destinée au financement de la reconstruction du Pont Gros à Marsous, soit 198 660,00 € pour une subvention de 41 000,00 €.

Cet investissement nécessaire et financé à environ 80% par la Commune devait être réalisé afin de sécuriser la traversée du gave.

Ce pont est essentiel pour permettre la continuité des activités économiques situées en rive droite (camping et centre équestre du Mouliau, exploitants agricoles), ainsi que l'accès aux propriétés privés.

48 648,00 € sont destinés à l'acquisition et à l'installation de 2 parcs de tri sur les secteurs Soulor et Tech. Ces équipements d'amélioration pastorale sont subventionnés à hauteur d'environ 60 %.

Emprunts et dettes assimilées : 292 807,00 € en dépenses

Dans ce montant total, le remboursement du capital des emprunts représente une somme de 99 109,00 €.

Le solde de 193 698,00 € est un prêt à court terme qui figure en dépenses et en recettes d'investissement. Ce prêt est destiné à assurer les besoins en trésorerie de la Commune consécutifs aux retards de versement de plusieurs subventions acquises sur des projets déjà réalisés, en particulier la Base de loisirs ou le site du Then (via ferrata et site d'escalade). Ce prêt sera activé selon la situation de la trésorerie de la Commune et le calendrier des versements des subventions attendues.

Emprunts et dettes assimilées : 693 698,00 € en recettes

Comme indiqué ci-dessus, un montant de 193 698,00 € est également budgétisé en recettes pour le prêt à court terme.

Le solde de 500 000,00 € est destiné au financement du projet de Maison d'Assistantes Maternelles et pôle de services :

- un premier prêt de 350 000,00 € assure l'autofinancement communal du projet ;
- un second prêt « relais » de 150 000,00 € finance la TVA à reverser puis récupérée par la Commune au cours de l'année budgétaire suivante.

Subventions d'investissements : 921 143,45 €

Voici la répartition des montants de ces subventions selon les financeurs sollicités :
Etat : 255 301,00 € / Conseil Régional : 137 619,00 € / Conseil Départemental : 144 849,00 €
Autres financeurs 383 374,45 €

Parmi ces autres financeurs, citons en particulier la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Parc National des Pyrénées, l'Europe (fonds LEADER)...

Produits des cessions d'immobilisations : 40 000,00 €

Cette somme concerne la vente de deux terrains communaux : l'un est une parcelle de la zone artisanale, l'autre est un terrain constructible dans la rue du Port Darré.

- LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	144 600,00	Produits des services	157 000,00
Charges de personnel	16 800,00	Subvention d'exploitation	115 842,00
Total des dépenses de gestion des services	161 400,00	Total des recettes de gestion des services	272 842,00
Charges financières	31 263,00	Produits financiers	-
Total des dépenses financières	31 263,00	Total des recettes financières	-
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	192 663,00	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	272 842,00
Opérations d'ordre entre sections	195 033,00	Opérations d'ordre entre sections	31 400,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	195 033,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	31 400,00
		Résultat excédentaire 2022 reporté	83 454,00
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	387 696,00	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	387 696,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	84 306,00	Subventions d'investissement	59 494,00
Immobilisations en cours	121 362,00		
Total des dépenses d'équipement	205 668,00	Total des recettes d'équipement	59 494,00
Emprunts et dettes assimilés	44 671,00	Fonds de compensation de la TVA	19 143,00
Total des dépenses financières	44 671,00	Total des recettes financières	19 143,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	250 339,00	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	78 637,00
Opérations d'ordre entre sections	31 400,00	Opérations d'ordre entre sections	195 033,00
Total des dépenses d'ordre	31 400,00	Total des recettes d'ordre	195 033,00
		Résultat excédentaire 2022 reporté	220 934,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	281 739,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	494 604,00

► La nouvelle organisation du service de l'eau potable

En 2018, dans le cadre du renouvellement du contrat de prestation du service d'eau potable, la mission a été de nouveau confiée à la société SUEZ Eau France pour un montant annuel de 44 822,10 € HT.

En ce début d'année 2023, l'ensemble des prestations a été revu et réparti différemment entre Suez Eau France et la Commune. Cela modifie le contrat annuel pour un nouveau montant de 33 382,30 € HT.

Dans cette nouvelle répartition des missions, la Commune prend en charge directement le relevé des compteurs, la facturation et la relation avec les abonnés, ainsi que l'exploitation et la maintenance des ouvrages de captage.

SUEZ Eau France conserve les prestations qui concernent la potabilité de l'eau (exploitation et maintenance des ouvrages de stockage, des diverses installations techniques et des systèmes de chloration), ainsi que la gestion du réseau (détection de fuites en particulier...).

Au cours de ce printemps, les agents des services techniques de la Commune ont donc procédé au relevé des quelques 615 compteurs. Un règlement d'eau potable a également été rédigé afin de préciser et de rappeler les droits et obligations des abonnés et de la collectivité.

La facturation :

L'année 2023 sera une année de transition en ce qui concerne les modalités de relevé des compteurs, la facturation aux abonnés, ainsi que les modalités de règlement.

En effet, au cours de cette année, il est prévu de réaliser deux relevés au printemps et à l'automne et d'envoyer deux factures aux abonnés en juillet et en décembre. En ce qui concerne le paiement, la mensualisation ne sera pas possible en 2023. Les factures devront être acquittées à chaque fois intégralement.

En 2024 et les années suivantes, un seul relevé des compteurs sera effectué en automne et une seule facture envoyée aux abonnés en fin d'année calculée sur la consommation réelle relevée. La mensualisation sera également possible pour les personnes qui la demanderont.

Cette évolution du service occasionne quelques désagréments temporaires, en particulier pour les personnes mensualisées. Mais elle a pour objectif essentiel de réaliser des économies sur les dépenses d'exploitation du budget eau et assainissement.

Les tarifs votés et applicables pour 2023 ont évolué :

	Tarifs de l'eau potable			Redevance pour l'assainissement collectif	
	Prime fixe	Prime fixe * « bâtiment agricole »	Prix au m ³	Prime fixe	Prix au m ³
Tarifs 2022	44 €	22 €	0,90 €	30 €	0,90 €
Tarifs 2023	54 €	54 €	1,00 €	30 €	1,00 €

Comme son nom l'indique, la prime fixe « bâtiment agricole » était appliquée aux branchements en eau potable des bâtiments des exploitations agricoles. Son montant est maintenant égal à celui de la prime fixe de tous les autres usagers.

Pourquoi ces augmentations ?

En 2026, les compétences communales de la gestion de l'eau potable et l'assainissement collectif devront être transférées aux Communautés de Communes.

Le budget principal ne pourra plus équilibrer le budget eau et assainissement par une subvention d'exploitation comme c'est le cas actuellement :

	Réalisé 2022	Part de chaque produit :	Prévisionnel 2023	Part de chaque produit :
Produit de la vente de l'eau potable	89 411,63			
Redevance d'assainissement collectif	62 714,20		69 000,00	
Total du produit des services	152 125,83	52 %	157 000,00	58 %
Subvention d'exploitation	139 813,00	48 %	115 842,00	42 %
Total des recettes d'exploitation	291 938,83	100 %	272 842,00	100 %

Les seules recettes du produit des services provenant uniquement de la facturation aux usagers devront obligatoirement financer la totalité des dépenses d'exploitation et de financement des investissements.

En 2022, ce produit représentait 52 % des recettes. Afin d'anticiper ce transfert de compétences et donc l'augmentation inévitable de la contribution des usagers, il a donc été décidé d'augmenter les tarifs en 2023, ce qui permet d'atteindre 58 % du total des recettes prévisionnelles.

Dans le même temps, il nous faut également essayer de réduire les dépenses liées au service. C'est l'objectif principal de la reprise par les services de la Commune d'une partie des missions auparavant dévolues à l'entreprise Suez.

Pour rappel, les investissements par habitant sont beaucoup plus élevés pour une petite commune de montagne que pour une grande ville. Exemple pour le réseau d'eau potable selon les données de l'Agence de l'Eau :

Arrens-Marsous → 6 933 €/habitant - Tarbes → 833 €/habitant.

En effet la longueur du réseau est beaucoup plus importante pour capter la ressource et alimenter en eau potable chacun des abonnés de notre Commune.

► Le point sur les projets

- La Maison d'Assistants Maternelles et le Pôle de services :

Pour ce projet, la Commune a fait l'acquisition d'un terrain situé à droite du parking aménagé en 2022 (parcelle Section AB n°440). Les locaux neufs accueilleront :

- la MAM pouvant accueillir 12 enfants et 3 assistantes maternelles ;
- le Pôle de services comprenant :
 - un cabinet pour les infirmières ;
 - un cabinet pour la vétérinaire ;
 - la laverie « La Bobette » ;
 - la zone de gratuité « Le Garage ».

La maîtrise d'oeuvre est assurée par le cabinet d'architecture Pozada de Lourdes. Le permis de construire est obtenu et l'appel d'offres est lancé. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année.

Voici le plan de financement concernant la partie travaux :

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT HT
Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	19,90 %	152 667,00 €
Conseil Régional d'Occitanie	14,90 %	114 300,00 €
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	14,99 %	115 000,00 €
Caisse d'Allocation Familiale	19,71 %	151 200,00 €
Mutualité Sociale Agricole	1,96 %	15 000,00 €
Commune d'Arrens-Marsous : autofinancement	28,54 %	218 833,00 €
TOTAL	100 %	767 000,00 €

- Le skate-park :

Un travail de réflexion avait été entrepris avec l'implication active d'un groupe de jeunes (et moins jeunes) pratiquant.e.s. Puis HALL04, une agence spécialisée dans la création de skateparks, a été sollicitée.

Un dossier de candidature a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport afin de bénéficier des subventions associées au plan d'action national « 5 000 terrains de sport d'ici 2024 ». Ce programme est destinée en particulier à financer la création d'équipements sportifs de proximité, dont les skate-parks font partie.

Notre candidature n'a pas été retenue : le projet ne pourra pas être réalisé. Pour information, la Commune d'Argelès-Gazost travaille actuellement à un projet de skate-park.

► La candidature à la marque « Destination pour Tous »

« Destination pour Tous » est une marque d'Etat qui valorise les destinations touristiques accessibles, permettant un séjour inclusif pour tous, habitants du territoire comme visiteurs extérieurs.

Un territoire labellisé « Destination pour Tous » répond aux attentes des personnes en situation de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, de polyhandicap ou de trouble de santé invalidant.

Cela concerne également la perte d'autonomie liée à l'âge, les entraves au déplacement dues à la situation familiale (femmes enceintes, familles avec jeunes enfants).



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Des activités ou prestations prennent en compte l'ensemble des demandes et des besoins en matière de répit, de loisirs, de culture et d'accompagnement, notamment dans les aspects de la vie quotidienne et les déplacements.

La gestion de cette marque nationale est assurée conjointement par le Ministère chargé des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le Ministère chargé des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.



Le Val d'Azun est le territoire proposé pour cette labellisation : les 10 communes qui le composent se sont associées pour porter cette candidature collective, car il semble plus pertinent qu'elle s'inscrive dans une dynamique valléenne en impliquant les acteurs publics mais aussi privés. La Commune d'Arrens-Marsous assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Avant le dépôt de la candidature du Val d'Azun à cette labellisation « Destination pour Tous », il s'agit tout d'abord de réaliser un bilan de l'existant au niveau de l'accessibilité et de définir les atouts et les pistes d'amélioration possibles des équipements et des services.

► Terre de Jeux 2024 : les Olympiades d'Arrens-Marsous

Dans le numéro de décembre 2022 du bulletin municipal, nous vous avons annoncé l'obtention du label « Terre de jeux 2024 », avec l'engagement de la Commune à organiser des manifestations favorisant la découverte du sport et de ses valeurs et à promouvoir l'activité physique pour tous.



Sous la coordination de Gaspar, Mathilde et Anna de Murmure du Monde, les associations de la Commune, les établissements APF ainsi que des associations sportives valléennes ont travaillé ensemble sur un programme répondant pleinement à cet objectif.

La semaine du 17 au 22 juillet 2023 sera donc celle des Olympiades d'Arrens-Marsous.

Cette manifestation s'adresse à tout le monde, petits ou grands, habitants ou personnes de passage, sportifs accomplis ou adeptes du farniente, valides ou handis. Le point central sera situé au stade. Du lundi au samedi, les participants seront invités à découvrir des pratiques sportives et des terrains de jeux parfois étonnants dans un esprit de partage et d'entraide.

La pratique Handi sera intégrée à toutes les activités, les clubs réunis autour de ce projet ayant réalisé, au fil des réunions de préparation, l'importance de faire les choses ensemble, les uns aux côtés des autres. Pour ponctuer la semaine, des rendez-vous festifs seront proposés en fin de journée.

En ouverture des Olympiades, le lundi 17 juillet, un relais partira de Ferrières et passera par tous les villages du Val d'Azun, Arbéost, Aucun via le Soulor et Couraduc, Bun via Las Poueyes, Gaillagos, Arcizans-Dessus, Arras-en-Lavedan, Sireix, Bun, Estaing, Arrens-Marsous via Marsous. Organisé par les Esclops, le Ski Club et l'Union Cycliste du Lavedan, les relayeurs seront, selon les tronçons du parcours, en vélo de route, VTT, ski à roulettes ou course à pied. Le dernier relayeur de Marsous à Arrens sera accompagné par tous les jeunes des clubs.

Parmi les activités physiques proposées, il y aura du badminton, du skate, du triathlon, des ateliers foot et céci-foot, du biathlon / ski sur herbe, de la pétanque, de l'escalade... Il y aura également quelques pépites pour vous surprendre et faire aussi fonctionner les têtes « bien faites » telles que des épreuves mêlant sport et lecture dans le cadre de l'opération « Partir en Livre ».

La semaine se terminera par les trails des Gabizos côté sportif ; ce sera la seule proposition de la semaine où l'esprit de compétition sera conservé. Puis la fête de clôture pourra commencer autour de Duo DJ et la Frangine ; elle se poursuivra avec le feu d'artifice tiré sur le stade.

Nous vous attendons nombreux.



► Opus 65 : la dernière née des associations de la Commune

Xavier Bressy est un pianiste connu et reconnu dans le village pour avoir donné plusieurs concerts avec ses amis musiciens à la chapelle de Pouey Laün les étés d'avant la COVID. C'était... avant et cela nous paraît déjà tellement loin ! Cette pause forcée a conforté Xavier dans son souhait de promouvoir la musique classique en milieu rural en organisant concerts et événements musicaux.



Dans cette optique, l'association Opus 65 a été créée en décembre 2022 et nous a proposé le 29 avril dernier un concert mis en image « Au souffle du printemps » qui a enchanté les spectateurs venus l'écouter.

Ce concert de lancement sera suivi cet été par un festival de musique classique « Classic en Montanha » qui se déroulera du 16 au 19 août et réunira un ensemble musical important à la chapelle de Pouey Laün.

► Le Comité des Fêtes : un nouveau bureau et ses projets

Lors de son Assemblée générale du 28 avril dernier, le bureau du Comité des fêtes d'Arrens-Marsous a été complètement renouvelé. La nouvelle équipe est présidée par Lucile Lacoste accompagnée de Sylvain Lacoste (vice-président), Myriam Anérot (trésorière), Paul Lanne (trésorier adjoint) et Amaïa Magaud (secrétaire).

Le bureau a fixé les dates de ses manifestations pour 2023 : les 1 et 2 juillet pour la Saint-Pierre, le 23 septembre pour une soirée Côtelettes, les 28 et 29 octobre pour la Saint-Martin.

Le programme de la Saint Pierre s'est étoffé puisqu'il débute dès 10h00 du matin et nous conduira de jeux en animations jusque tard dans la nuit.

Nous apportons tout notre soutien et nos encouragements à la nouvelle équipe.



► L'organisation de formations aux premiers secours

Le 13 mai dernier, un stage de formation aux premiers secours (PSC1) s'est déroulé sous la conduite du Centre Départemental de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport. Les participants ont rafraîchi leurs connaissances pour certains, découvert les gestes à faire et à ne pas faire pour les autres.

Compte tenu de l'utilité de cette formation, une autre session est envisagée ; aussi toute personne intéressée peut dès à présent se pré-inscrire à la Mairie. La formation est ouverte aux habitants d'Arrens-Marsous âgés de 16 ans et plus, moyennant une participation financière minimale* (12 places maximum par session).

**Ayant la volonté de développer un réseau de secouristes sur la Commune, la Municipalité d'Arrens-Marsous prend en charge une partie des frais : pour la session de mai 2023, le coût total par personne s'élevait à 40 €, dont 20 € pris en charge par la Commune et 20 € payés par chaque participant.*

► Informations diverses

L'Atlas de la Biodiversité Communale :

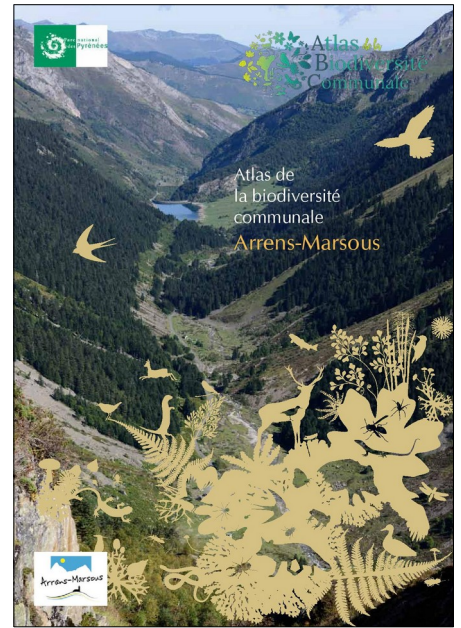
Il est publié et disponible en ligne sur le site du Parc National des Pyrénées. Des exemplaires sont disponibles en prêt à la bibliothèque du village.

Le Sentier des Coumeras :

La commission Sentiers a réouvert l'ancien chemin communal des Coumeras. Il part de Marsous, de la rue de Marque Dessus à l'endroit où celle-ci tourne à angle droit et rejoint les Artigaux, ce qui permet de varier les itinéraires pour se promener sur ce versant.

Son balisage est en cours et son descriptif sera disponible à la Maison de la Vallée, sur le site internet de la Mairie et celui de l'Office du Tourisme :

randonnee.valléesdegavarnie.com/search?practices=4



Des partenariats avec l'ESAT dans la Vallée du Tech :



L'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) est une des structures d'APF France Handicap présentes à Arrens-Marsous.

Il assure déjà, pour le compte de la Commune, des prestations de services dans les domaines des espaces verts et de l'entretien des bâtiments publics.

Un nouveau partenariat va voir le jour cet été : la Commune a délégué à l'ESAT la gestion de l'aire de camping-cars du lac du Tech.

De plus, une autre mission sera également assurée par l'ESAT : le Parc National des Pyrénées va lui confier la gestion de l'accueil du public à la Maison du Parc du Plan d'Aste.

Ces nouvelles prestations vont permettre d'élargir les secteurs d'activités de l'ESAT dans les domaines de l'accueil touristique et de la sensibilisation à l'environnement de ce site.

Ce projet va développer l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap tout en leur permettant de développer et de valoriser de nouvelles compétences.



► Les marchés de l'été

À la Rencontre des Producteurs du Val d'Azun :

Les mercredis, du 21 juin au 13 septembre, à partir de 16H00, sur la place du Val d'Azun.

Marché animé par l'Association des Producteurs et des Commerçants du Val d'Azun (concert et buvette) durant les mois de juillet et d'août.



Les Apéros Vins et Fromages :

Organisés en partenariat par le Wine Truck Pyrénéen et la Ferme Gainza.

Les jeudis en juillet et août, de 17H00 à 20H00, à Marsous (sur le parking de l'aire de jeu).

Les Marchés du dimanche matin : durant les mois de juillet et d'août.

► L'agenda des animations et festivités à venir

> Samedi 1er et dimanche 2 juillet : Fête locale de la Saint-Pierre à Arrens

Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.

> Dimanche 9 juillet : Rando des Gaves (étape du Challenge ADVTT65)

Randonnées VTT/VAE/Gravel/Marche organisées par Pyrénissime Vélo Sport. (pyrenissimevelosport.e-monsite.com/pages/rando-des-gaves.html)

> Vendredi 14 juillet : Pyrénées Cycl'n Trip

Organisé par le Département des Hautes-Pyrénées : cols du Soulor et d'Aubisque réservés aux cyclistes, de 9h00 à 12h00. (pyrenees-trip.com/pyrenees-cycln-trip/)

> Du lundi 17 au samedi 22 juillet : les Olympiades d'Arrens-Marsous

Organisées par la Commune et clôturées par un feu d'artifice le 22 juillet.

> Vendredi 21 et samedi 22 juillet : les Gabizos Trails

Organisés par l'Association des Esclops d'Azun (lesgabizos.com/)

Vendredi : la Manu Lacroix (course enfants) / Samedi : 4 parcours de 5 à 30 km.

> Du vendredi 28 au dimanche 30 juillet : Festival Africain Fall Melodie

Festival de musique africaine organisé par l'Association Fall Melodie.

- **Samedi 12 et dimanche 13 août : Bourse aux minéraux**
Organisée à la salle des fêtes par le Groupe minéralogique et paléontologique des 3B.
- **Du mercredi 16 au samedi 19 août : Classic en Montanha**
Festival de musique classique organisée par l'Association Opus 65
- **Samedi 19 août : La Marcha**
Rencontre au Port de la Peyre Saint-Martin, avec les habitants de la Vallée de Tena pour le renouvellement des accords d'entraide, repas à Arrens-Marsous.
- **Samedi 26 août : Scène ouverte**
A la salle des fêtes, ouverte aux musiciens, chanteurs, comédiens, poètes, danseurs...
- **Vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 septembre : Trad d'Azun**
Organisé par l'Association En Cadence (tradazun.jimdofree.com/).
- **Samedi 2 septembre : Triathlon Vautour Man**
Organisé par Vautour Man (triathlon.vautourman.com/)
Départ de l'épreuve au Tech (partie natation dans le lac) et arrivée au col du Soulor.
- **Samedi 16 septembre : Journée du Patrimoine**
Organisée par la Commune sur le thème des anciennes mines d'Arrens
- **Samedi 23 septembre : Soirée côtelettes**
Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.
- **Samedi 23 septembre : Duathlon /** Organisé par Vautour Man.
- **Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 octobre : Terre de Montagne**
Foire agricole organisée par le Comité des fêtes du Val d'Azun.
- **Samedi 21 octobre : Escales d'automne**
Organisé par l'Association Impact.
- **Samedi 28 et dimanche 29 octobre : Fête locale de la Saint-Martin à Marsous**
Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.
- **Novembre : Nuit du Documentaire**
Cet événement sera organisé en partenariat par la Bibliothèque municipale, la Médiathèque départementale et le Parvis.

► Informations utiles

La bibliothèque : située à la Maison de la Vallée, elle est ouverte les mercredis, de 15h00 à 18h00 et les samedis, de 10h00 à 12h00.

Les séances de cinéma :

Salle de projection à la Maison de la Vallée.

- Pendant les vacances scolaires, le mardi et le jeudi, à partir de 20H30.
- Hors vacances scolaires, le vendredi, à partir de 20H30.

Tarifs des entrées : enfant - de 16 ans → 4 € / étudiant → 5 € / adulte → 6 €

La piscine municipale :

Elle est ouverte en juillet et août, tous les jours de 10H00 à 19H00.

Voici les tarifs :

- Les entrées à la journée : enfant - de 16 ans → 2,70 € / adulte → 3,80 €
- Tarifs randonneur (après 17H00) : enfant - de 16 ans → 2,00 € / adulte → 3,00 €
- Abonnement à la semaine : enfant - de 16 ans → 9,00 € / adulte → 18,00 €
- Abonnement pour un mois : enfant - de 16 ans → 25,00 € / adulte → 50,00 €
- Abonnement pour deux mois : enfant - de 16 ans → 35,00 € / adulte → 67,00 €

Le conseil municipal a décidé de renouveler la gratuité des abonnements piscine saison 2023 aux enfants de moins de 16 ans (nés en 2007 et après) dont les parents habitent en résidence principale dans la commune.

Cette carte saison doit être retirée à la mairie. Pour l'obtenir, il faudra fournir un justificatif de domicile, ainsi qu'une photo d'identité.

Les dates et heures d'ouverture à connaître :

- **la Mairie** : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00.

Contacts : 05.62.97.02.54 ou mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

- **l'Agence Postale** : du mardi au samedi de 9H00 à 11H50.

- **la Déchetterie d'Arrens-Marsous** :

Les lundis, jeudis et samedis, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H15.

- **la collecte des déchets** :

Ordures ménagères ► les mardis / **Tri sélectif** ► les vendredis

La communication municipale numérique :

- Le site internet : <https://www.arrens-marsous.fr/>

- La page Facebook : <https://www.facebook.com/ArrensMarsous/>